

Déclaration Statutaire

Je, André, Marie-Renée, 1975-08-29
(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que,

L'entrevue a lieu le 6 novembre 2017 à l'hôtel Quality Inn de Uashat en présence de l'agent aux enquêtes Benoit Théoret.



Première situation avec

Je demeure à Matimekosh depuis ma naissance.

Question 1 : Expliquez-nous le contexte des événements dont vous voulez nous parler. Comment les choses se sont produites?

Réponse 1 : Je vis dans un appartement depuis 2010. Mon voisin me harcèle. Je ne sais pas pourquoi il me fait ça. Mais le plus avec des années qu'il m'a harcelé c'est quand il m'a pris fort dans mes deux bras puis qu'il m'a brassé fort puis j'avais des ecchymoses dans le bras. J'avais appelé la police et puis j'ai fait une plainte.

Question 2 : Avant d'aller plus loin avec la police. À quel endroit se passe l'événement?

Réponse 2 : Ça se passe chez sa mère. C'est sa mère  qui est décédée et qui est exposée dans sa maison. Il (mon voisin :  est entré par la porte avant. Il me voit puis il est ressorti. Je ne savais pas qu'il allait revenir. Il entre par la porte arrière, il s'en vient vers moi et il me prend par les deux bras (au-dessus des coudes) et il me brasse fort. Je me suis tassé pour ne pas crier. Il y avait plein de monde là-dedans et il y avait une messe. Je me suis mise à côté de ma mère. Ma mère m'a tiré par ma jambe et m'a dit de sortie et c'est là que je suis sorti et puis je suis retourné chez nous.

C'est là que j'ai appelé la police et la police sont venu.

Signature du déclarant _____

Déclaré devant moi, _____

À _____ le _____

Question 3 : Juste avant de poursuivre. Est-ce que vous voulez nommer l'individu dont vous nous parler?

Réponse 3 : Oui. Il s'appelle [REDACTED]

Question 4 : Est-ce qu'il a dit des choses à ce moment-là?

Réponse 4 : Il disait : « Services sociaux, Services sociaux. » pendant qu'il me secouait.

Question 5 : Pourquoi il disait cela?

Réponse 5 : Parce qu'à chaque fois que j'avais des problèmes avec lui, j'appelais une intervenante des services sociaux et elle venait chez nous en même temps que la police. Certains intervenants me donnaient leur numéro de téléphone à la maison parce qu'ils savaient qu'il était dangereux pour moi ce gars-là. [REDACTED] voyait que les intervenants des services sociaux venaient chez moi.

Le lendemain ou la veille je suis allé voir le médecin. Il m'a examiné et il a vu que j'avais des ecchymoses dans mes bras.

Question 6 : Pourquoi vous êtes allé voir le médecin?

Réponse 6 : Parce que j'avais mal aux bras. J'avais peur de ce qu'il m'avait fait. Depuis qu'il m'a brassé je ne suis plus capable de le regarder. J'ai tout le temps de la peur quand je le vois.

Question 7 : Ou se trouvait ce médecin?

Réponse 7 : Au dispensaire de Schefferville.

Je pense que la visite chez le médecin a eu lieu après l'événement parce que c'est arrivé le soir et que tout était fermé. J'ai un suivi avec une intervenante sociale à cause de ce problème-là de mon voisin.

Question 8 : Quel est le nom de la personne qui était décédée?

Réponse 8 : [REDACTED]

Moi je pense qu'il a profité de faire ce qu'il veut parce que j'étais à l'extérieur de ma maison. Il me fait souvent des harcèlements comme ça.

X

Enquêteur
X

Déclarant

Question 9 : Vous souvenez vous l'année ou ça s'est produit?

Réponse 9 : Il y a deux ou trois ans de cela. L'aînée qui est décédée était mon amie. Je dois avoir l'information dans mes papiers. Le document en rapport avec ma visite chez le médecin et mes ecchymoses.

Question 10 : Qui communique avec les policiers et comment?

Réponse 10 : C'est moi. J'appelle par téléphone. C'est ça le problème aussi à Schefferville. Ça ne répond pas automatiquement dans le bureau de Schefferville. C'est Baie-Comeau qui répond et ça peut prendre 45 min avant qu'un agent te rappelle ou qu'il arrive.

Question 11 : Est-ce qu'ils sont venus à ce moment-là?

Réponse 11 : Oui. Les policiers changent à toutes les deux semaines. Le policier qui est venu était un remplaçant qui ne connaissait rien de ce qui se passait dans la communauté. Il a juste prit ma plainte et il est parti. Je crois qu'il a pris ma déclaration. J'ai appelé CAVAC pour savoir où en est la plainte. Un employé du CAVAC m'a dit que le procureur avait rejeté la plainte pour insuffisance de preuve.

Question 12 : Est-ce que le policier vous a remis le numéro du dossier au moment de prendre votre plainte?

Réponse 12 : Non.

Question 13 : Est-ce que les policiers ont posé des questions à d'autres personnes qui étaient présentes au moment de l'événement avec [REDACTED]

Réponse 13 : Non. Pas à ma connaissance.

Question 14 : Qui aurait pu être interrogé à ce moment-là qui aurait été témoin de la scène?

Réponse 14 : Ma mère, [REDACTED] ma tante [REDACTED] mon père [REDACTED] Il y avait plusieurs personnes présentes.

Question 15 : L'endroit où a eu lieu l'événement était situé où?

Réponse 15 : Dans la maison en face de chez moi sur la rue éclipse.

x

Enquêteur

x

Déclarant

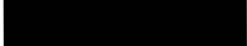
Question 16 : Est-ce que les policiers sont revenus vous questionner? Est-ce qu'ils ont communiqué avec vous par écrit? Est-ce qu'ils sont venus vous rencontrer par rapport au suivi de la plainte?

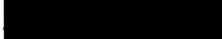


Réponse 16 : Non.

Question 17 : Est-ce qu'on vous a avisé lorsque la plainte a été transférée aux procureurs?

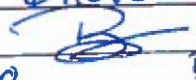
Réponse 17 : On ne m'a pas avisé par écrit que la plainte avait été refusée. C'est lorsque j'ai appelé le CAVAC pour savoir où on en était rendu que je l'ai appris.

Autre situation avec 

J'ai eu un problème avec mon voisin  au mois d'août dernier (27 août 2017). J'ai vérifié cet après-midi. Il m'amène en cour pour voies de fait (ce n'est pas vrai) et moi je l'amène pour menace de mort. J'ai appelé cet après-midi pour savoir si je devais faire prendre mes empreintes. Ils m'ont dit que le procureur avait refusé sa plainte. Je ne sais pas si la plainte que j'ai déposée pour menace de mort a été retenue. Les menaces de mort ont été faites la même journée. J'ai placé un appel ce jour-là, auprès de la SQ Schefferville et j'ai su que ma plainte pour menace de mort a été refusée.

Quelques jours après j'ai rappelé les policiers parce que  avait placé des barricades en face de chez moi. La policière qui est venu chez moi m'a dit que ça ne servait à rien que je les appelle à chaque fois qu'il me fait quelque chose car ils ne pouvaient rien faire. (Montré dans les deux dernières photos) La photo qui comporte le bac de poubelle c'est l'avant de la maison et l'autre photo c'est l'arrière. Il  ne veut pas que je me stationne ni en arrière ni en avant de chez nous. Je n'ai pas le droit d'avoir de la visite chez nous. Il  lance des œufs dans les autos de ceux qui me visitent.

La présente déclaration statutaire a été présentée par : téléphone , courriel , courrier , en personne à monsieur/madame Marie Renée Anché qui nous confirme que son contenu correspond bel et bien à ce qu'il/qu'elle nous a rapporté(e) en date du 6 novembre 2017 ~~2018~~.

Signature du déclarant :  Benoit Théoret

Date : 2018-10-18

X _____
Enquêteur

X _____
Déclarant

Déclaration Statutaire

Je, André, Marie-Renée, Schefferville/Matimekosh, 1975-08-29

(Nom, prénom, adresse, date de naissance)

Je déclare solennellement que,

La rencontre a lieu à Schefferville/Matimekosh en présence de Geneviève Collard agente aux enquêtes pour la CERP et Marie-Renée André le 8 février 2018. L'entrevue est en Innu et c'est Geneviève Collard qui en a fait la traduction en français.

Marie-Renée André disait donc dans son témoignage qu'elle a été agressée par l'ambulancier qui travaille pour Porlier à Schefferville.

Elle a parlé d'une situation particulière qui s'est passée lors d'un déplacement au dépanneur Porlier en août 2007.

Elle était en voiture avec ses 2 parents. Elle sort du véhicule et se rend au dépanneur. Il y avait une femme qui était bien éméchée selon les dires de Mme André. Cette femme éméchée semble être désagréable et avait eu des comportements désagréables face à elle.

Marie-Renée continu son chemin et est entrée au dépanneur et elle croit que les employés du dépanneur ont appelé l'ambulancier pour qu'il vienne à la rescousse.

Lorsque Marie-Renée est sortie du dépanneur l'ambulancier est arrivé et elle a été agrippée par celui-ci à la gorge puis adossée au mur elle était presque soulevée de terre tellement la prise de l'ambulancier était forte. Celui-ci l'a ramené à l'extérieur puis l'a poussée à l'extérieur. Ses parents ont tout vu et étaient très touchés par la situation.

Elle a par la suite appelé la police et déposé une plainte, mais aucune démarche n'a été complétée de ce côté. Elle n'a pas laissé les choses aller ainsi et a décidé d'appeler l'association des ambulanciers du Québec et de faire une plainte contre celui-ci. Elle a appelé à Baie-Comeau et la dame qui l'a aidé était très serviable. Ils ont fait une investigation et ont reçu une information comme de quoi lorsqu'il serait question d'offrir des services d'ambulances à la famille André (puisqu'ils sont

Signature du déclarant _____

Déclaré devant moi, _____

À _____ le _____

plusieurs à avoir été touchés et marqués par cette situation) que M. Porlier ferait appel à d'autres ambulanciers.

Par contre, il n'y a que 2 ambulanciers qui sont employés par M. Porlier. La communauté est petite et il (l'ambulancier ayant commis l'agression) est vu quotidiennement par les membres de cette famille. M. Porlier est propriétaire de plusieurs entreprises à Schefferville et chacune d'elle traite pauvrement les autochtones de la place.

Cet homme est ambulancier et il travaille pour la santé, il ne devrait pas lui être permis de faire ces gestes. Il est arrivé qu'il blesse d'autres personnes toujours au dépanneur. J'ai même suggéré qu'une personne qui a été une de ces victimes vienne aussi témoigner.

Je ne comprends pas pourquoi ma plainte n'a pas été amenée plus loin.

L'ambulancier se nomme 

Q : Y a-t-il eu d'autres plaintes comme la tienne?

A : Aucune idée.

Q : Comment se fait-il qu'ils aient appelé l'ambulancier pour venir s'occuper de la sécurité?

A : Ce sont des employés de Porlier.

Q : Crois-tu qu'il a pu te confondre pour l'autre dame qui était là avant toi?

A : Non.

Q : Quels sont les noms de tes parents, ils ont été témoins de ce qui t'est arrivé?

A : Joseph-Paul André et Marie-Linda André. Oui, ils ont tout vu

Q : Quel est le nom du policier qui a pris ta plainte?

A : Aucune idée, je ne me souviens pas. Ils n'ont jamais fait de suivi avec moi, c'est des agents de la SQ qui ont pris ma plainte.

Q : Porlier a-t-il changé d'ambulanciers?

X

Enquêteur

X

Déclarant

A : Non, ils sont toujours à l'emploi, il a dû faire cela pour que la plainte n'aille pas plus loin.

Q : Sais-tu s'ils ont une licence d'ambulanciers?

A : Aucune idée. Je pense que non. Je pense même qu'il a CRC.

Ici, Porlier mène tout, il est très directif envers les policiers. Il est patron partout. Il y a d'autres témoins, mais ils ne témoigneront jamais. Cet employé-là travaille dans toutes les entreprises de Porlier, il est agressif et pourtant il est ambulancier.

Ce qui se passe lorsque des policiers de la SQ viennent ici, ils viennent se bâtir une expérience. Ils sont engagés pendant 2 ans et parfois ils partent en vacances puis sont remplacés par des jeunes pour une période de 2 semaines. Ces remplaçants ne comprennent pas ce qui se déroule sur la communauté et ne sont pas en mesure d'intervenir adéquatement. Il n'est même pas possible d'utiliser des mises en paix (obligation de maintenir la paix ou interdit de contact) ici à Schefferville, pourquoi? J'ai tenté d'en faire une en 2011 pour ce que je subis avec mon voisin.

La présente déclaration statutaire a été présentée par : téléphone
 courriel courrier en personne à monsieur/ madame
Maria-Renée Anché qui nous confirme
que son contenu correspond bel et bien à ce qu'il/qu'elle nous a
rapporté(e) en date du 8 février 2018.
Signature du déclarant : [Signature] Benoit Théoret
Date : 2018-10-18

X _____

Enquêteur

X _____

Déclarant

